

Autre preuve de votre désir d'adapter nos institutions juridiques et gouvernementales aux besoins actuels de notre société, vous avez modifié la Loi sur les juges et la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, et vous avez voté la Loi sur la Cour fédérale. Vous avez adopté la Loi sur les textes réglementaires et vous avez créé le Comité mixte des Règlements et autres textes réglementaires qui est chargé d'en surveiller la mise en application.

Durant cette session, les deux chambres ont permis à leurs comités de poursuivre la tâche importante de passer en revue la politique et l'administration du gouvernement.

Au cours de cette troisième session de la vingt-huitième Législature, bon nombre d'autres initiatives et mesures législatives majeures ont été prises. Les lois que vous avez votées et les politiques que vous avez adoptées sont parmi les plus importantes de notre histoire. Nous avons beaucoup fait, mais il nous reste encore beaucoup à faire. Les réformes et les innovations législatives doivent se poursuivre avec diligence si nous voulons relever les défis que

nous lance l'avenir. En nous consacrant à cette tâche avec énergie et imagination, nous garantirons la vigueur, l'équité et la prospérité au sein de la société canadienne.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie des dispositions que vous avez prises pour assurer les services publics au cours de l'année passée et de la présente année financière.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence continuer de bénir notre pays!

Son Honneur le Président déclare ensuite:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Il plaît à l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur Général de proroger cette Législature jusqu'à demain jeudi, le 17 février 1972 à 10 h. 30 du matin; cette Législature est donc prorogée jusqu'à demain, le jeudi 17 février 1972, à 10 h. 30 du matin.